

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n° 01 du 23 janvier 2006 - 2 pages

Le Service Régional de la Protection des Végétaux Ile de France et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles vous présentent leur meilleurs voeux pour 2006.

A travers les Avertissements Agricoles, nous nous efforcerons de vous diffuser le maximum d'informations techniques nécessaires à une protection raisonnée des cultures, ainsi que toutes les évolutions de la réglementation.

Blé - désherbage anti-graminées

Résultats d'essais

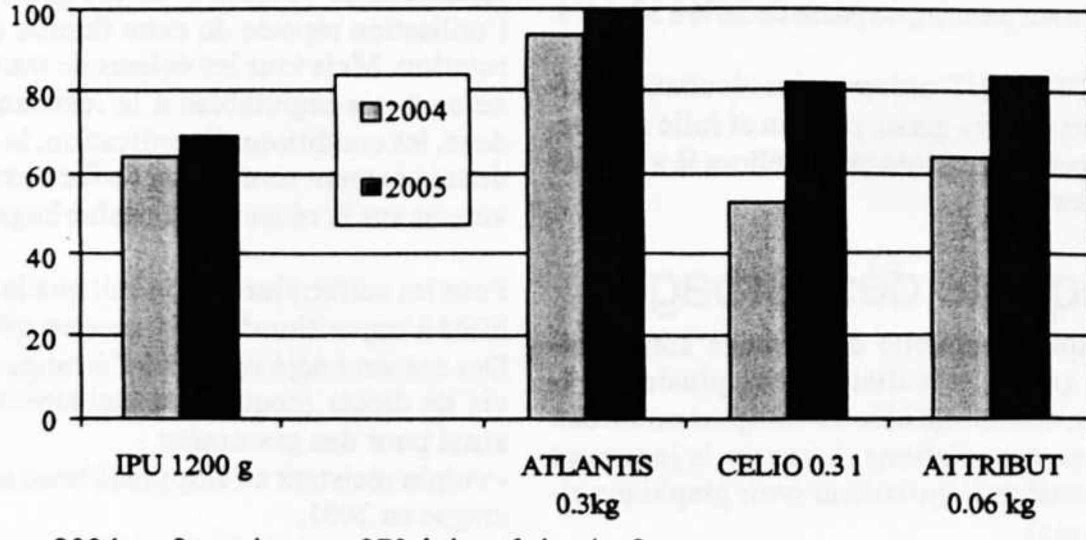
Vulpin

Le graphique ci-contre présente les résultats d'essais conduits par la Protection des Végétaux dans plusieurs régions (dont l'Ile de France) depuis 2 ans, avec en comparaison :
- une application à l'automne d'isoproturon à 1200 g/ha (dose maximum autorisée),
- et des applications en sortie d'hiver de CELIO , ATLANTIS ou ATTRIBUT.

Vis-à-vis du vulpin, l'efficacité de la référence isoproturon est de 60 à 70% en moyenne. Le niveau d'infestation intervient fortement sur lson résultat comme le montre le deuxième graphique. A partir de 100 épis de vulpins par m2, la baisse d'efficacité est sensible.

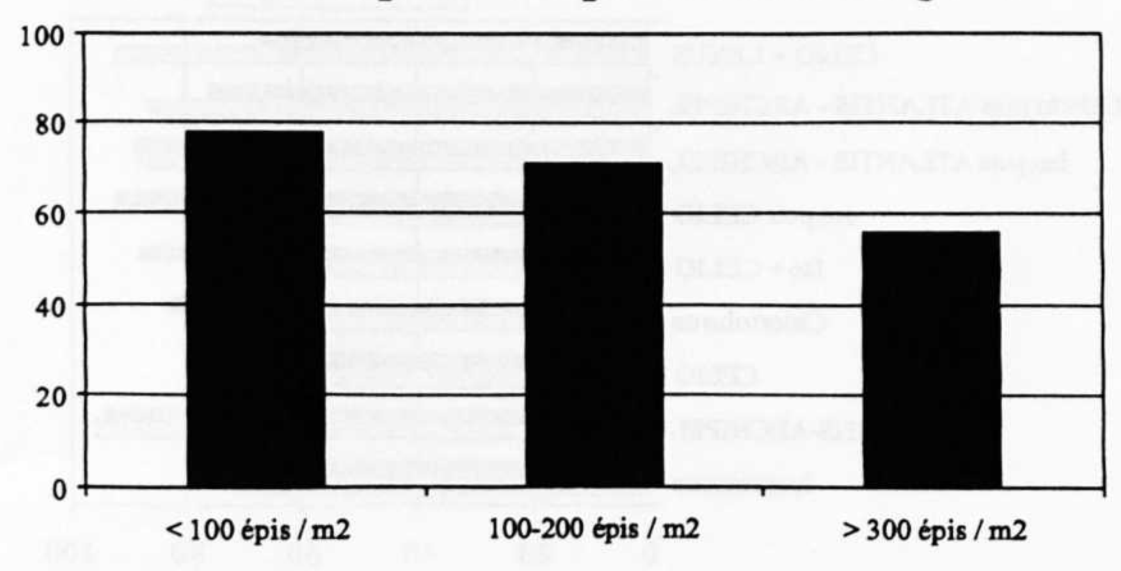
Pour l'ATLANTIS, les résultats sont stables entre 90 et 100% d'efficacité (des résultats comparables sont obtenus avec ARCHIPEL). Par contre pour le CELIO, le comportement est plus irrégulier, compte tenu de sites avec de la résistance aux fops suspectée. Enfin, l'ATTRIBUT présente également des performances irrégulières.

Efficacité vulpins



2004 : 8 essais 370 épis vulpins / m2 en moyenne
2005 : 8 essais 315 épis vulpins / m2 en moyenne

Efficacité vulpins - Isoproturon 1200 g / ha



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

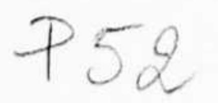
Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : B. FERREIRA

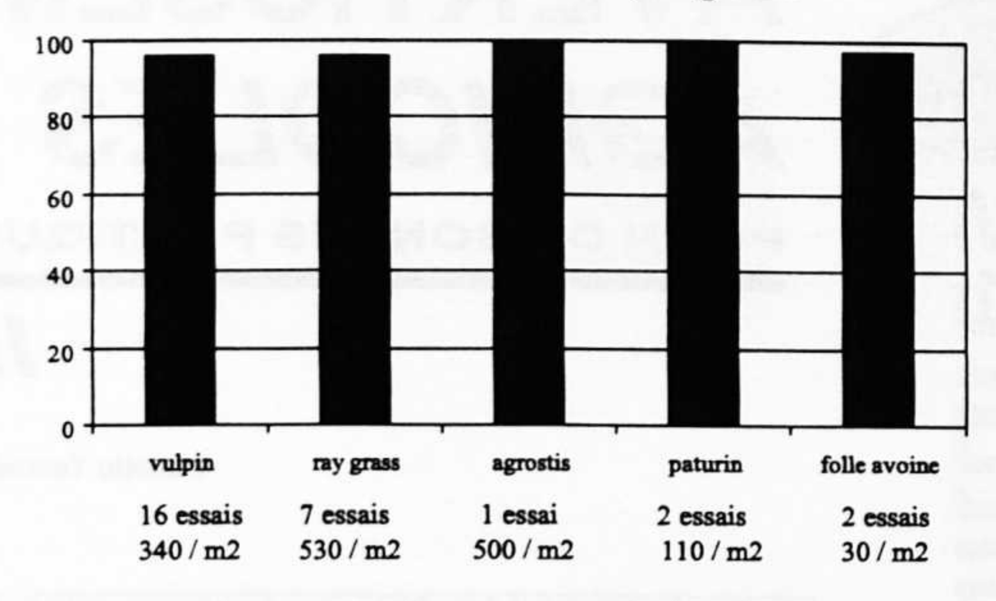
Publication périodique C.P.P.A.P n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542

Tarifs individuels 2006:
77 euros (papier)
72 euros (fax)
66 euros (mail)





Nous avons aussi étudié l'intérêt de programmes comportant une dose variable d'isoproturon à l'automne (1000, 750 ou 500 g/ha) suivie d'un traitement en sortie hiver. Dans le cas de l'ATLANTIS, compte tenu de son haut niveau d'efficacité seul (96%), l'isoproturon n'apporte rien sur vulpins (1 à 3% d'efficacité en plus).
Pour le CELIO (67% d'efficacité seul), l'intérêt du programme est un peu plus évident, avec :
+ 8 points avec 500 g d'iso,
+ 13 points avec 750 g d'iso,
+ 16 points avec 1000 g d'iso.
Au niveau de l'ATTRIBUT (74% d'efficacité moyenne), l'apport d'urée permet aussi de gagner 13 à 15 points, quelque soit la dose.



Autres graminées

Vis-à-vis de l'ensemble des graminées, les efficacités de l'ATLANTIS sont très bonnes (voir graphique).

Pour CELIO, les efficacités sur ray grass sont comme sur vulpins dépendantes de la présence ou non de résistance. Pour les autres graminées, les programmes avec isoproturon améliorent sensiblement l'efficacité, avec un effet dose de l'urée :
- sur folle avoine, on passe de 79% pour CELIO seul à 91-98% avec l'apport d'isoproturon,
- sur agrostis, on passe de 55% à 69-79% d'efficacité,
- enfin sur paturin, on passe de 26% à 30-44%.

L'ATTRIBUT présente des résultats insuffisants sur ray grass, paturin et folle avoine. L'apport d'isoproturon améliore là aussi les résultats.

Enquête désherbage

L'enquête annuelle désherbage antigraminées que nous réalisons dans plusieurs régions, donne une idée du comportement des différentes solutions, à travers le jugement qualitatif de l'agriculteur (voir graphique ci-dessous).

Au niveau du vulpin, les mésosulfuron + iodosulfuron (ATLANTIS - ARCHIPEL) soit seuls, soit en programme avec une urée, donnent le plus de satisfaction. A noter les bons résultats de l'association CELIO + LEXUS, seulement présente en 2005.

Pour le ray grass, si les sulfonylurées sont aussi en tête, les stratégies avec de l'isoproturon et du CELIO sont aussi bien appréciées.

Résistances

Les antigraminées de la famille des fops (CELIO - PUMA - ILLOXAN..) sont confrontés depuis plusieurs années à des problèmes de résistance de vulpins et de ray grass, liés à l'utilisation répétée de cette famille dans la rotation. Mais tous les échecs de traitement ne sont pas imputables à la résistance : la dose, les conditions d'application, le niveau de salissement sont autant de facteurs intervenant sur la réussite du désherbage.

Pour les sulfonylurées, on sait que la probabilité d'apparition de résistance est très forte. Des cas sont déjà connus à l'étranger vis-à-vis de dicots (coquelicot, stellaire..), mais aussi pour des graminées :
- vulpin résistant au flupyrsulfuron en Allemagne en 2001,
- folle avoine de ludovic résistante au iodosulfuron méthyl en Australie en 2005.
(données du site *www.weedscience.org*).

L'utilisation répétée des sulfonylurées sur blé mais aussi dans la rotation présente donc un risque. Dans les enquêtes 2005, on voit des désherbages blé comportant entre autres deux passages de sulfonylurées, une situation à éviter.

Environnement

L'isoproturon et le chlortoluron figurent parmi les molécules les plus fréquemment détectées dans le réseau de surveillance de la qualité de l'eau de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement). Le même constat à l'échelon national, a abouti à la mise en place de mesures réglementaires depuis 2004 :
- limitation à 1200 g isoproturon / campagne,
- limitation à 1800 g chlortoluron / campagne,
- une seule application de l'une ou de l'autre molécule par campagne.

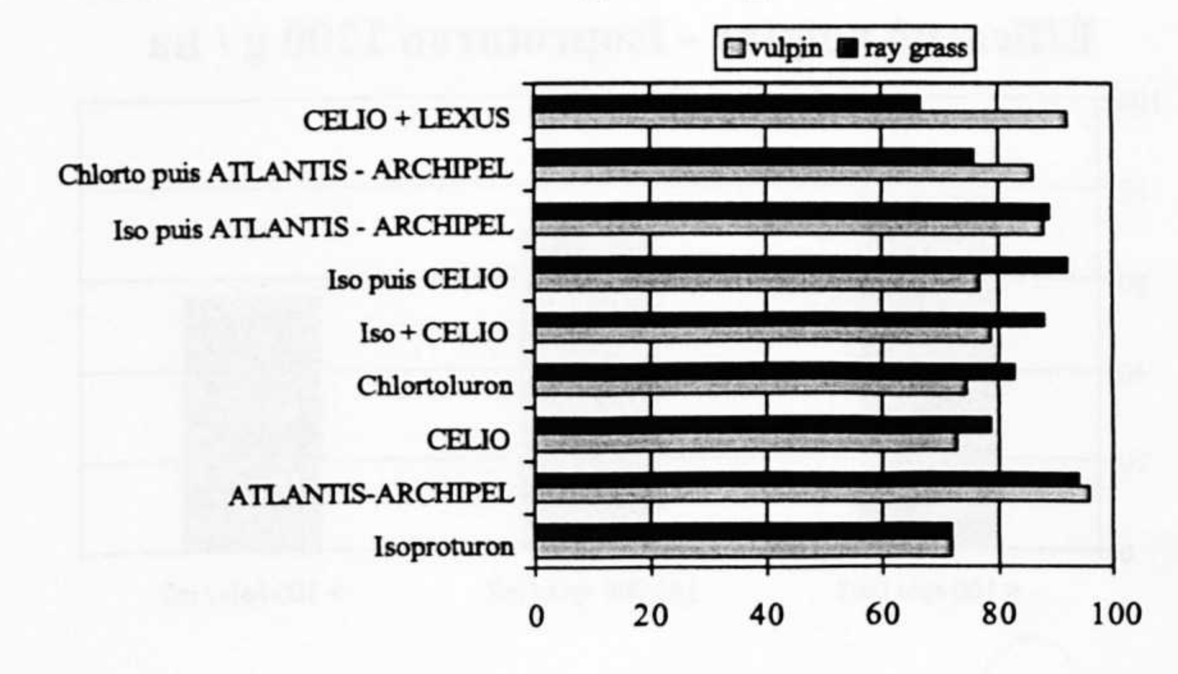
L'isoproturon fait aussi partie des substances concernées par la directive européenne cadre sur l'eau, prévoyant une réduction des rejets dans l'eau d'ici 2015.
Les risques sont liés aux propriétés des molécules, aux quantités utilisées, aux périodes d'application (risque de transfert important quand application en période de drainage). Les bandes enherbées devraient contribuer à réduire les transferts.

Conclusion

Si le choix d'une stratégie de désherbage anti-graminées vise à obtenir la meilleure efficacité, il ne faut pas négliger les aspects prévention des résistances et limitation des risques pour l'eau.

Il est donc recommandé d'alterner les familles chimiques (éviter le tout sulfo).

Les urées (chlortoluron, isoproturon) conservent un intérêt technique, notamment dans le cadre de programmes ou d'associations permettant une réduction de leur dose d'emploi.





R-2006-01
Janvier 2006

Actualité réglementation

Retrait de produits

Le tableau ci-dessous présente les retraits de produits décidés lors des comités d'homologation de juin et octobre 2005. Ces éléments sont extraits du site *http://e-phy.agriculture.gouv.fr*

Intrant retiré	Numéro AMM	Retrait définitif	Délais de distribution	Délais d'utilisation
ACTRIL M	7500480	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
ALEGRO	8500673	14/06/2005		
ALPHA NET CLEAN CROP	2000393	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
ALPHAR 100 EC	2010352	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
ALPROPHAM	2000443	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
AMIRAL	9700297	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
ANGARA	9200326	14/06/2005		
AUROCH	8600242	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
BACTICIDE 308	9400119	14/06/2005		
BARSPROUT DP	9600427	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
BASF HJ INSECTICIDE POLYVALENT	9200182	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
BESTSELLER 100	9300171	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
BETA OF	2020180	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
BETANAL JARDIN	9500435	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
BETAPHYT SUPER	9700075	14/06/2005		
BETAREN	9800369	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
BETAREN FLOW	9400257	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
BETEL	9300094	07/10/2005	30/04/2006	31/12/2006
BETRAVDOR	9500470	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
BICEPS	9400400	14/06/2005		
BICEPS SC	9500577	14/06/2005		
BRIOTRIL M	8800400	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
CHLORPHAM	6900316	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
COMPACT PRO	9400464	14/06/2005		
CONSERVAT PLUS	9900226	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
DELAPEX	2010164	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
DSG 88	8800080	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
DUOGRAN	8800370	14/06/2005		
EXTOLL	8900040	14/06/2005		
FASNET "CLEAN"	9300320	14/06/2005		
FASNET MAJOR	9300243	14/06/2005		
FENOMEN	9900031	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
FOGSTRAL	9900205	14/06/2005		
FOGSTRAL 1 % DP	2000220	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
FUMI	7400841	14/06/2005	31/12/2005	31/12/2005
GALBEN M LIQUIDE	8700101	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
GALTEX	8500318	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006

Service Régional de la Protection des Végétaux – 10 rue du séminaire – 94516 RUNGIS Cedex
Tél : 01-41-73-48-00 Fax : 01-41-73-48-48

P53

HERBIPHAM	9500609	14/06/2005		
HERBIPHAM EC	9600261	14/06/2005		
HERBO STEF	9500583	14/06/2005		
HURON L	9800353	14/06/2005	30/06/2006	31/12/2006
INSECTES ET MALADIES CPJ	2010100	07/10/2005	30/04/2006	31/10/2006
INSECTICIDE LIQUIDE CJ	9100345	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
IPIPHEN	8700017	14/06/2005		
KEMIFAM COMBI	9100628	14/06/2005		
KEMIFAM DUO	8900440	14/06/2005		
KEMIFAN	8700474	14/06/2005		
LARVADEX	8300372	07/10/2005	31/12/2005	
LCP BACTGERM	9400517	14/06/2005		
LITAROL M	8300492	14/06/2005		
MEDIPHAM EC	9600260	14/06/2005		
MEDIPHAM STEFES	8400587	14/06/2005		
MERIT	8400578	14/06/2005		
METHOPHAM TRIPLE	9400454	14/06/2005		
MEXOL	8500317	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
NATOA	9700564	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
NEOSTOP L300	9800430	14/06/2005		
NIVAL	9000285	14/06/2005		
PARAD	8800030	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
PHANTOM	9300485	14/06/2005		
PHANTOM EC	9600262	14/06/2005		
PHYTASOL	8700371	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
PHYTOCAPE 83	6700295	14/06/2005		
PHYTO-METHOPHAM	9400117	14/06/2005		
PRAIXONE 2000	9400047	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
PROPENDIVE	7400363	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
PUCERONS CPJ	2010099	07/10/2005	30/04/2006	31/10/2006
SATURYL	7900761	14/06/2005		
SQUADRON	9600408	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
SRAM	9700563	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
STEMAT DUO EC	9600402	14/06/2005		
STEPHAM D PLUS	9400493	14/06/2005		
STEPHAM EC	9600259	14/06/2005		
SUMO	2020315	14/06/2005	30/06/2006	31/12/2006
TOPANTIGERME	7800641	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
TOPLAN PM	9100207	14/06/2005		
TRAMPLIN P	9800360	14/06/2005		
TRIHERBIDE	6200092	14/06/2005	30/09/2005	30/06/2006
TUBERITE PRIME	9700022	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
VERTUGA	9800498	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
VILNET V	9100092	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
VIRGUL	9800361	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
WARIOR 100 EC	2010295	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006
YSSELAC 2	9300463	14/06/2005	31/03/2006	30/09/2006